

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ONG, ENTREPRISES, PROFESSIONNELS & TPE A PARTIR DU 07 JUILLET 2025

Toutes les commissions sont assujetties à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière (TAF 10%) ou la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA 18%). La TAF et la TVA sont reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		FCFA HT
1.1 Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)		
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Suivant grille DAT
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Compte courant Professionnel / TPE	Gratuit
1.1.1.5	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes Entreprises	Aucun dépôt initial n'est exigé
1.1.1.6	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes professionnels / TPE	50 000
1.1.1.7	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.8	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/D
1.2 Conditions de clôture de compte		
1.2.1	Dépôt à terme Société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Dépôt à terme Professionnels / TPE	Gratuit
1.2.3	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.2.4	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.5	Compte courant Professionnels / TPE	Gratuit
1.2.6	Lettre de clôture juridique	40 000
1.2.7	Professionnels / TPE	N/A
1.2.8	Autres types de clôture de comptes	Gratuit
1.2.9	Plan épargne investissement / professionnels & TPE	3,5%
II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		FCFA HT
2.1 Gestion de comptes		
2.1.1 Conditions débitrices et frais		
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle (MTD)	TBB + 4%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert Entreprises	0,25%
2.1.1.2.1	Commission de plus fort découvert Professionnels / TPE	0,25%
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,25% min 5 000
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé Entreprises	1% du montant min 20 000
2.1.1.4.1	Commission de dépassement sur compte autorisé Professionnels / TPE	1% du montant min 20 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé Entreprises	2% du montant min 100 000
2.1.1.5.1	Commission de dépassement sur compte non autorisé Professionnels / TPE	2% du montant min 100 000
2.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)		
2.1.1.6.1	Société Anonyme (SA)	10 000
2.1.1.6.2	Autres Professionnels	5 000
2.1.1.7	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.7.1	Arrêté de compte Professionnels / TPE	Gratuit
2.1.1.8	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.2 Relevés de compte		
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande (moins d'un an)	1 500/page
2.1.2.2.1	À la demande (moins d'un an) Professionnel / TPE	1 500/page
2.1.2.3	Autre période (Plus d'un an) à la demande du client	1 000/mois
2.1.2.3.1	Autre période (Plus d'un an) à la demande du client Professionnels / TPE	2 000/page
2.1.2.4	À la demande de l'administration fiscale	Gratuit
2.1.3 Attestation bancaire		
2.1.3.1	Attestation de solde	40 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement	75 000
2.1.3.2.1	Professionnels / TPE	25 000
2.1.3.2.1.1	Attestation de solde	30 000
2.1.3.2.1.2	Attestations bancaires	30 000
2.1.3.2.1.3	Autres types d'attestations bancaires	60 000
2.1.3.2.1.4	Attestation de non engagement	60 000
2.1.3.3 Autres types d'attestations bancaires		
2.1.3.3.1	Attestation d'engagement	40 000
2.1.3.3.2	Attestation de virement bancaire	40 000
2.1.3.3.3	Attestation de capacité financière	0,25% min 100 000
2.1.3.3.4	Attestation de ligne de crédit	40 000
2.1.3.3.5	Attestation de plafond de caution	40 000
2.1.3.3.6	Attestation de bonne relation	40 000
2.1.3.3.7	Attestation de ressources	40 000
2.1.3.3.8	Attestation de recommandation	40 000
2.1.3.3.9	Attestation bancaire	40 000
2.1.3.3.10	Autres attestations	Déductibilité fiscale : 25 000 Attestation de compte : 25 000 Autre attestation bancaire : 25 000
2.1.4 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte		
2.1.5	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.6 Conditions créditrices		
2.1.6.1	Produits d'épargne	N/A
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Négocié
2.1.6.3.1	Bon de caisse	N/A
2.1.6.3.2	Dépôt à terme	Suivant grille de DAT
2.1.6.3.2.1	Professionnels / TPE	Suivant grille de DAT
2.1.6.3.2.1.1	Intérêts créditeurs sur les dépôts à terme	Min 3,5%
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Selon conditions du marché
2.1.6.6	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.2 Moyens de paiement		
2.2.1 Chèques		
2.2.1.1 Délivrance de chéquier		
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Frais de confection à la charge du client
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	10 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	10 000
2.2.1.1.5	Chèques non barrés/vignette	Droit de timbre : 25F/feuille
2.2.1.2	Certification de chèque	10 000
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000
2.2.1.4 Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur		
2.2.1.4.1	Par vignette	3 000
2.2.1.4.2	Par carnet	15 000
2.2.1.5 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur		
2.2.1.5.1	Par vignette	3 000
2.2.1.5.2	Par carnet	15 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier non réclamé après 6 mois	5 000
2.2.1.7 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions		
2.2.1.7.1	Frais imputés à l'émetteur	25 000
2.2.1.7.2	Part lettre d'avertissement à l'émetteur	Gratuit
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.		
2.2.1.7.3	Frais de dossier interdit bancaire	Gratuit
2.2.1.7.4	Frais de régularisation	Gratuit
2.2.1.7.5	Chèque émis en infraction interdit bancaire	50 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé	N/A
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	A la charge du client
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	A la charge du client
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés (à la charge de l'émetteur)	25 000
2.2.1.12 Encasement de chèques		
2.2.1.12.1	Encasement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.12.2	Encasement de chèques hors UEMOA	0,5% min 15 000 + Frais de port 45 000
2.2.1.13	Lettre d'injonction	N/A
2.2.2 Cartes bancaires		
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	N/A
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Gratuit
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	N/A
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Banques (DAB) des confrères de la zone UEMOA	N/A
2.2.2.1.3 Consultation de solde		
2.2.2.1.3.1	UEMOA	N/A
2.2.2.1.3.2	Hors UEMOA	N/A
2.2.2.1.4	Mini relevé	N/A
2.2.2.1.5	Frais de gestion mensuels	N/A
2.2.2.1.6	Frais annuels	N/A
2.2.2.1.7	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	N/A
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de reconnection de carte (sauf défectuosité)	N/A
2.2.2.5	Rédiction de code confidentiel	N/A
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	N/A
2.2.2.7 Opposition carte		
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	N/A
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	N/A
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	N/A
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de cartes)	N/A
2.2.2.13	Prestations services monétaires (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)	N/A
2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)		
2.2.2.13.1.1	Retrait d'espèces dans les DAB SGTG	N/A
2.2.2.13.1.2	Retrait d'espèces dans les DAB dans la zone UEMOA (Carte VISA)	450
2.2.2.13.1.3	Retrait d'espèces dans les DAB hors zone UEMOA (Carte VISA)	1,5% HT - rechargé Min 1 100
2.2.2.13.2 Services accessibles via les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)		
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	N/A
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	N/A
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde (DAB SGTG)	N/A
2.2.2.13.2.4	Consultation/édition de solde hors Togo	N/A
2.2.2.14 Paiements		
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	N/A
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	N/A
2.2.2.15	Cash Advance (retrait TPE)	N/A
2.2.2.16	Cash Advance (sur équipement SGTG)	3%
2.2.2.17	Destruction de carte non retirée après 6 mois en agence	N/A
2.2.2.18	Levée d'opposition	N/A
2.2.2.19	Annulation de la carte	N/A
2.2.2.20	Restitution de carte capturée	N/A
2.2.2.21	Rédiction de code confidentiel	N/A
2.2.2.22 Encasement en magasin		
2.2.2.22.1	Offre de location d'un TPE par mois	10 000
2.2.2.22.2	Commission monétique Réseau Mastercard par transaction	2% - 3%
2.2.3 Virements et Prélèvements		
2.2.3.1 Virements		
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)		
2.2.3.1.4.1	Montant < 1 000 000	2 000
2.2.3.1.4.2	Montant entre 1 000 000 et 50 000 000	20 000
2.2.3.1.4.3	Montant > 50 000 000	40 000
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA Filiale (MAD)	Client : 5000 Non client : 15 000
2.2.3.1.6 Mise en place de virement permanent, local ou autre		
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.2	Exécution de l'opération	Vers confrère local: 2 000 Vers UEMOA: Montant < 1 000 000 : 2 000 Montant entre 1 000 000 et 50 000 000 : 20 000 Montant > 50 000 000 : 40 000
2.2.3.1.6.3 Professionnels / TPE		
2.2.3.1.6.3.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.4 Exécution des opérations		
2.2.3.1.6.4.1	Vers Société Générale Togo	Gratuit
2.2.3.1.6.4.2	Vers confrères	2000 / opération
2.2.3.1.6.4.3	Saisie automatique Sogecash net	1000 / opération
2.2.3.1.7	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.8 Mise à disposition de fonds		
2.2.3.1.8.1	Montant < 50 000 000	25 000
2.2.3.1.8.2	Montant > 50 000 000	50 000
2.2.3.1.9	Modification de virement permanent	Gratuit
2.2.3.1.10	Virement multiple par ligne (électronique autres banques)	1 000 / ligne
2.2.3.1.11	Virement multiple par ligne (manuel autres banques)	2 000 / ligne
2.2.3.2 Prélèvements		
2.2.3.3 Effets de commerce		
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets dont :	5 000
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	0,25%
2.2.3.3.4	Commission d'endossement	0,25% Min 5 000
2.2.3.3.5	Intérêts	TBB + 4%
2.2.3.3.6	Port de lettre	2 000 + Tarif courrier
2.2.3.3.7	Frais fixes	N/A
2.2.3.3.8 Frais de protêt		
2.2.3.3.8.1	Entreprises	70 000
2.2.3.3.8.2	Professionnels / TPE	50 000
2.2.3.3.9 Frais de prorogation d'échéance		
2.2.3.3.9.1	Entreprises	30 000
2.2.3.3.9.2 Professionnels / TPE		
2.2.3.3.9.2.1	Effet local et UEMOA	15 000
2.2.3.3.9.2.2	Hors UEMOA	20 000
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	N/A
III. SERVICES BANCAIRES		FCFA HT
3.1 Dates de valeurs appliquées		
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2 Remise de chèque		
3.1.2.1	Remise de chèque SGTG	J+1
3.1.2.2	Remise de chèque confrères	J+2
3.1.2.3	Remise de chèques zone UEMOA	J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5 Versement et retrait d'espèces		
3.1.5.1	Dépôts d'espèces	J+1
3.1.5.2	Retrait d'espèces	J-1
3.1.6	Compte d'épargne	N/A
3.2 Frais liés aux services bancaires		
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.2.1	Chèque de guichet	2 000
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	10 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	Confrère Conditions de transfert en devises
3.2.5	Rejet de chèque	Rejet reçu et rejet présenté aux confrères : 25 000 Lettre d'avertissement : 15 000 Lettre d'injonction : 15 000
3.2.6 Demande d'opposition		
3.2.6.1	Sur chèque par vignette	3 000
3.2.6.2	Sur chèque par carnet	15 000
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	25 000
3.2.8	Protêt	70 000
3.2.9	Frais de circularisation	50 000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	N/A
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	25 000
3.2.15.1	Professionnels / TPE	25 000
3.2.16	Frais de reclassement	N/A
3.2.17	Autre types de services bancaires	N/A
IV. SERVICES BANQUE A DISTANCE		FCFA HT
4.1 Avis de débit et de crédit par voie électronique		
4.1	Banque en ligne / IBE	Frais d'abonnement Classique 5 000 Premium 10 000
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	1 000
4.4	Transmission relevés sous format AFB 120 (abonnement mensuel)	20 000
4.5	Infos Swift: Transmission des relevés sous format MT 940/ MT 942/MT 950	20 000
4.6	Abonnement mensuel SOGECASHNET	2 000
	Pack Classic	5 000
	Pack Premium	10 000
Sogecash Net : Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes tenus par Société Générale Togo ou d'autres banques, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services reporting sont disponibles sur smartphones et tablettes.		
4.6.1	SIOR : Intégration d'ordre de paiement sous format MT 101 par SWIFT	1 000
V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		FCFA HT
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	N/A
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	N/A
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	40 000
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions	25 000 (rejet reçu et rejet présenté aux confrères) Lettre d'avertissement : 15 000 Lettre d'injonction : 15 000
5.7	Forfait chèque impayé	N/A
5.8	Certificat de non-paiement	Franco
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Lettre d'avertissement : 15 000 + Lettre d'injonction : 15 000
VI. OPERATIONS SUR TITRES		FCFA HT
6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	N/A
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	N/A
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuite)	N/A
6.5	Relevé mensuel	N/A
6.6	Relevé de titres à la demande	N/A
6.7	Autres type d'opérations sur titres	N/A
VII. OPERATIONS DE CHANGEMENT		FCFA HT
7.1 Achat et vente de chèque de billets de banque (commission manipulation achat et vente)		
7.1.1	Achat de billet de banque en Euro	Achat Gratuit
7.1.2	Vente de billet de banque en Euro	3%
7.1.3	Achat de billet de banque en Dollar	N/A
7.1.4	Achat de billet de banque en autres devises	3%
7.		